



COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour la Maison de la Vigne et des Saveurs :

Le tarif de nouvelles prestations lors des locations de salles:

- Prestation petit déjeuner 5€ par personne (café, thé, viennoiseries, jus de fruits)
- Prestation apéritif (sans service): 6€ par personne (pineau, cognac, petits fours)
- Prestation apéritif (avec service): 8€ par personne (pineau, cognac, petits fours)
- Prestation apéritif dînatoire ou déjeunatoire (service compris): 19€ par personne (boissons, canapés, petits fours, fruits et/ou légumes de saison)
- Prestation apéritif avec service: 12€ par personne

Fait à Jonzac,

Le - 5 DEC. 2024

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex